



Mercredi 28 août 2019

## **POINT PRESSE COFIL 1 PPRN ELEMENTS DE CONTEXTE**

Après le Conseil territorial du 17 juillet 2019, lors duquel les conseillers territoriaux ont donné à l'unanimité un avis négatif sur le PPRN anticipé proposé par l'Etat, le président Daniel Gibbs et son équipe ont décidé de lancer une consultation alternative à celle de l'Etat, pour que la Collectivité, ses élus, et les habitants de Saint-Martin puissent s'exprimer et contribuer pleinement à l'élaboration du PPRN. Cette consultation prend la forme d'un comité de pilotage COFIL réunissant les institutionnels et socioprofessionnels, et de quatre comités techniques COTECH ouverts au public, sur des thématiques prédéfinies.

Ce travail est une réponse à l'Etat face à sa décision d'appliquer le PPRN anticipé malgré le rejet unanime du document par les élus du territoire, le 17 juillet dernier, et le rejet général exprimé par la population.

Dans cette instance de travail et d'arbitrage, le Président a convié autour de la table les institutionnels et les forces vives de Saint-Martin :

- Ses quatre vice-présidents,
- Les Parlementaires (députée et sénateur)
- Les institutions et les infrastructures locales : CESC – CESE – Office de Tourisme – les directeurs du Port et de l'Aéroport
- Les organisations patronales et professionnelles : CCISM – FTPE - FIPCOM – AHSM - FERCOM – le CAUE et les architectes – Le principal syndicat de copropriétés - l'association du BTP – Le représentant des assurances Allianz
- Notre société d'économie mixte la SEMSAMAR
- Ainsi qu'un spécialiste des risques naturels de l'Université Antilles-Guyane

Soit une assemblée d'une vingtaine de personnes dont les noms et les titres vous seront transmis dans le dossier de presse qui vous sera envoyé tout à l'heure.

Le COFIL se réunira une nouvelle fois le 20 septembre et le 18 octobre prochains. Il a vocation à encadrer les comités techniques thématiques, qui débiteront, à partir du mardi 10 septembre, et qui seront ouverts à toutes les personnes désireuses de partager leur expérience et apporter leur contribution. L'objectif est de constituer un dossier technique qui sera force de propositions auprès de l'Etat pour l'élaboration finale du PPRN.

Les COTECH seront déclinés en quatre thématiques :

- L'aménagement du territoire et le développement économique
- La cohésion sociale et le cadre de vie



- La valorisation du patrimoine, de la Culture et du sport
- La protection et la valorisation du patrimoine naturel : la terre et la mer.

Les travaux, les réflexions et les témoignages qui seront recueillis au sein des COTECH seront transmis aux membres du comité de pilotage qui analyseront les données, feront les arbitrages nécessaires pour constituer notre dossier.

La restitution publique des travaux des comités sera réalisée le 18 octobre prochain.

Une fois le dossier finalisé, il sera proposé à la validation du Conseil territorial, avec la volonté qu'il soit ensuite indexé, mi-novembre, au document final de l'Etat, dans le cadre de l'enquête publique sur la mise en œuvre réglementaire du PPRN.

Le président compte sur les compétences et les expériences du terrain des membres du COPIL, mais aussi des participants aux quatre COTECH, pour apporter une contribution qui prendra en compte l'avenir de nos quartiers, des habitants et de notre développement économique.

Le premier COPIL a débuté par le discours du président suivi d'une présentation de la démarche de la collectivité et d'une présentation du PPRN anticipé, tel que produit par l'Etat. Une intervention du représentant des assurances Allianz et une intervention du représentant du CAUE, le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement, ont également été programmées.

Le Président rendra compte régulièrement des avancées et des travaux réalisés par le COPIL et les COTECH.